

Proposition du protocole sanitaire fait par le Bureau Veritas.

- Deux masques par jour fourni au personnel de l'Education nationale.
- Port du masque par tous.
- Port du masque obligatoire pour les collégiens et les lycéens.
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.
- Attribuer une salle par classe.
- Echelonner les temps de récréations entre les classes. Lavage des mains avant et après les récréations.
- Récréation transformée en temps de pause en classe à la fin du cours.
- Filtrer les flux d'entrée en maintenant la distanciation physique. Plusieurs accès pour diviser les flux. Arrivée échelonnée.
- Un mètre entre les tables. Limiter les déplacements dans la classe.
- Pas d'échange d'objets personnels.
- Sens de circulation dans la classe. Port du masque obligatoire pendant les déplacements dans les couloirs.
- Portes maintenues ouvertes. Entrée en classe par plusieurs accès pour diviser les flux.
- Privilégier la restauration en salle de classe sous la forme de plateaux ou de paniers repas.
- Procéder au lavage des mains toutes les deux heures même si des gants sont portés.
- Eviter le matériel (informatique) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : clavier, souris...
- Kit de nettoyage fourni (p 49).
- P 45 : Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- S'assurer que tout le personnel est formé à la maîtrise du risque « covid » et que des rappels périodiques sont en place.

En cas de test positif, des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

Protocole sanitaire définitif publié le 3 mai 2020.

« Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves »

Le gouvernement reconnaît bien que le confinement n'a pas permis d'enseigner mais de maintenir un contact pour une très grande majorité (c'est discutable) des élèves.

Les parents doivent prendre la température de leur enfant chaque matin. Les personnels aussi.

P5 : *« Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. »*

Règle de la distanciation physique d'1 mètre. Pas d'échanges manuels d'objets (stylos).

P7 : « *Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements* ».

L'Etat doit nous fournir deux masques par jour.

C'est aux parents de fournir les masques de leur enfant.

Le masque n'est plus obligatoire pour les enseignants et pour les élèves sauf dans certaines situations :
« *Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.* »

« *L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents* ».
Possibilité d'étaler les arrivées et les départs de l'établissement.

P8 : « *les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).*
Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours. »

P9 : Les enseignants sont censés être formés « *par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.* » Cette formation s'appuie sur les fiches thématiques du guide !

P9 : Le jour de la rentrée, les élèves « *bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.* » Qui l'a fait ?

P10 : Séance d'éducation à la santé sur les microbes à faire. Par qui ?

P11 : « *Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.* »
Cette augmentation de la charge de travail des agents d'entretien n'est pas possible sans embauche supplémentaire.

Il faut 4 m² par personne mais le gouvernement calcule que pour 16 personnes il faut 50 m² (et pas 64 m² !). Cette intox sera-t-elle sur le site gouvernement « Desinfox Coronavirus » ?

La responsabilité d'organisation et d'applicabilité revient aux collectivités territoriales et aux chefs d'établissement.

Références nombreuses aux lingettes désinfectantes peu écologiques et à prévoir en très grande quantité.

P16-17 : « *Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) : Sanitaires: toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,... Points de contact: poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...* »

« Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée. En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes. »

Il faut donc prévoir un temps de nettoyage conséquent. Où sont les élèves pendant ce temps-là ? Sous la responsabilité de qui ?

Qui nettoie le matériel informatique utilisé dans chaque salle ?

P 23 : Filtrer les arrivées et le flux des personnes aux entrées de l'établissement.

Port du masque obligatoire pour l'accueillant.

Dissocier, si possible, les flux d'entrée et de sortie sinon déterminer un sens prioritaire.

Distanciation à maintenir devant la file d'entrée (marquage au sol, rubalise, barrière).

Pour 150 élèves cela fait 1 500 mètres de queue...

Privilégier plusieurs accès pour diviser le volume du flux : ce qui demande de démultiplier le personnel nécessaire d'autant. La vie scolaire sera-t-elle assez nombreuse ?

Privilégier une arrivée échelonnée.

Se laver les mains avant d'aller en classe : nouvelle queue devant les sanitaires.

P 26 : Pas de table en face à face dans la classe.

Eloigner les tables des portes.

Limiter les déplacements dans la classe.

« Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe ».

Le masque est seulement recommandé, il est obligatoire pour les AESH et pour circuler dans la salle.

P 29 : Sens unique de circulation avec signalétique (panneaux, fléchages).

Porte des classes maintenues ouvertes avant l'arrivée des élèves.

Entrée en classe par plusieurs accès.

Port du masque par les adultes et les élèves obligatoire dans les couloirs.

Préserver un fonctionnement par groupe d'élève même le midi et pendant les pauses.

Si les élèves changent de salle prévoir un temps de pause pour qu'ils se lavent les mains et limiter les croisements.

P 32 : Organiser les temps et l'accès à la cantine pour limiter les files d'attente et les croisements dans les couloirs.

« En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid »

Comment se servir dans le bac à couverts ?

Comment nettoyer les tables et les chaises après chaque repas alors que le personnel de service est déjà occupé ?

Distribution d'eau en limitant les contacts ? Solution hydro alcooliques près des fontaines à eau mais si chacun vient se servir cela engendre beaucoup de circulation.

P 35 : Echelonner les temps de récréation. Quid du bruit permanent ?

Port du masque pour tous aux récréations.
Neutraliser les bancs ou les désinfecter régulièrement.
S'il pleut, organiser les récréations en intérieur... Ambiance garantie.

P 38 : **Pour l'EPS**, limitation aux activités de « basse intensité ». 5 m de distance pour la marche et 10 m pour la course.

Neutraliser les douches et les vestiaires, les élèves doivent venir en tenue.
Pas de sports, ni de matériel collectifs.

Pour le CDI : *« proscrire le prêt de matériel en dotation collective ».*
« Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels....). »

P 41 : **Pour les enseignements spécialisés** *« Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées ».*

« Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos », quel bonheur de devenir professeurs de tutoriels.

Possibilité de désinfecter le matériel pédagogique avec des lingettes.
Qui le fait ? Combien de temps cela prend ?

« En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes. »

A nouveau, il faut donc prévoir un temps de nettoyage conséquent. Où sont les élèves pendant ce temps-là ? Sous la responsabilité de qui ?

P 45 : **Pour l'internat** :

« Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation dans la mesure du possible par des lingettes désinfectantes

Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible.

Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période ».

P 47 : **pour les personnels** :

« Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. »

« Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton. »

15 élèves = 15 mètres de file.

Le port des gants doit être évité.

« Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées. »

« Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible. »

« Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc. »

Qui élabore ce protocole ? Quand ?

P 49 : Sièges distants d'un mètre en salle des professeurs. Eviter de s'asseoir face à face.

P 50 : « *Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).* »

Le matériel de nettoyage doit être fourni.

Cela va prendre du temps de cours qui s'ajoute à l'entrée et à la sortie des classes...

En cas d'infection d'un élève, plan de communication d'information à définir par l'établissement.

P 52 : « *Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.* »

Quelles sont les recommandations actuelles pour personnels fragiles face au virus Coronavirus Covid-19 ?

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, afin de protéger les agents les plus vulnérables ([liste définie par le Haut conseil de la santé publique et publiée par le ministère des solidarités et de la santé](#)), ceux-ci sont invités à rester chez eux et ne participent pas au travail en présentiel.

Un travail à distance leur est proposé ou si cela n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence (ASA) leur est délivrée.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/gestion-covid-19-dans-la-fonction-publique>